



PANORAMA DE PRESSE

09/06/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (2 Documents)

L'Humanité - 09/06/2010 - [La CGT énergie lance une pétition sur Internet](#) (128 mots)

Opposée au projet de loi Nome, la CGT énergie a décidé d'alerter l'opinion publique sur les conséquences de ce texte, en particulier en matière de flambée des tarifs. Elle vient d'ouvrir un site Inte...

Les Echos - 09/06/2010 - [CFDT : le casse-tête de la syndicalisation des jeunes](#) (519 mots)

La CFDT est confrontée au vieillissement de ses militants et responsables. Elle multiplie les liens avec les organisations étudiantes et veut développer des services dédiés, mais elle peine à lancer vraiment le mouvement.

Mouvements sociaux (1 Document)

Les Echos - 09/06/2010 - [En 2008, les conflits sociaux ont touché des secteurs habituellement peu exposés](#) (488 mots)

...

Actualité sociale (4 Documents)

L'Humanité - 09/06/2010 - [« La fusion ANPE-Assedic est un vaste cafouillage »](#) (515 mots)

Un mouvement de grève a été suivi, hier, par près d'un quart des agents de Pôle emploi. Les grévistes dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et le manque d'effectifs.

Le Figaro Economie (matin) - 09/06/2010 - [Syndicats et TPE : vifs débats à droite](#) (262 mots)

LE SÉNAT a adopté hier soir le projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Ce texte complète la loi sur la représentativité syndicale d'août 2008, en organisant la ...

Le Monde - 09/06/2010 - [La majorité s'oppose à la représentation syndicale dans les très petites entreprises](#) (588 mots)

Il aura suffi d'agiter le spectre des syndicats dans les très petites entreprises (TPE) pour mettre le monde patronal - et ses relais parlementaires - en ébullition. Pourtant, le projet de loi sur la...

Libération - 09/06/2010 - [Le travail du dimanche, une régression sans précédent](#) (394 mots)

Temps de vie, temps de travail, conflits d'intérêts personnels et collectifs, l'exemple de la loi sur le travail dominical est révélateur. Presque un an après sa mise en application, l'heure est au p...

Protection sociale (5 Documents)

L'Humanité - 09/06/2010 - [« Cotiser plus pour avoir moins »](#) (368 mots)

CGT, CFDT, FO, Solidaires réagissent vivement à l'annonce gouvernementale.

La Croix - 09/06/2010 - [L'étai se resserre autour des retraites des fonctionnaires](#)

(705 mots)

Le gouvernement annoncera sa réforme le 15 juin. Parmi les mesures qui seront annoncées pourrait figurer une hausse des cotisations des fonctionnaires

La Tribune - 09/06/2010 - [Les fonctionnaires mobilisés contre la hausse de leur cotisation](#) (518 mots)

Annoncée le 15 juin, la réforme des retraites incluerait une hausse de la cotisation des fonctionnaires, qui fait déjà réagir les syndicats

Le Figaro Economie (matin) - 09/06/2010 - [Retraites : les fonctionnaires devront faire un effort](#) (642 mots)

FINANCES PUBLIQUES La stratégie de communication du gouvernement sur la réforme des retraites touche-t-elle à ses limites ? Depuis deux mois, l'exécutif rode ses arguments, fait comprendre vers quo...

Libération - 09/06/2010 - [Retraites : l'exécutif veut taper les fonctionnaires](#) (468 mots)

C'est désormais officiel, le projet du gouvernement sur les retraites sera rendu public le 15 juin. Et la réforme, selon le dernier ballon d'essai envoyé hier, devrait comporter une mauvaise surprise...

Europe et international (1 Document)

Europe Information - 09/06/2010 - [TEMPS DE TRAVAIL : LA CES CAMPE SUR SES POSITIONS, LE DIALOGUE BLOQUÉ](#) (775 mots)

La Confédération européenne des syndicats (CES) n'en démord pas : la révision de la directive sur le temps de travail doit, selon elle, aboutir à l'élimination de la dérogation à la semaine de 48 heu...

Syndicalisme

Mercredi 9 Juin 2010

Cuisine

La CGT énergie lance une pétition sur Internet

Opposée au projet de loi Nome, la CGT énergie a décidé d'alerter l'opinion publique sur les conséquences de ce texte, en particulier en matière de flambée des tarifs. Elle vient d'ouvrir un site Internet (www.poursavoir.fr) où elle

met à disposition des internautes des vidéos, des documents officiels et un dossier expliquant le contenu du projet de loi. Un tract de quatre pages est également téléchargeable. Une affiche à apposer sur les murs pour inciter les citoyens à consulter le site

est également disponible. Enfin, la CGT énergie propose à ceux qui le souhaitent de signer une pétition en ligne pour exiger le rejet du projet de loi Nome.

Tous droits réservés : L'Humanité
4D90638389103800E5331BC0280001A96335415E36481DD213931BE

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 9 Juin 2010

France

CFDT : le casse-tête de la syndicalisation des jeunes

La CFDT est confrontée au vieillissement de ses militants et responsables. Elle multiplie les liens avec les organisations étudiantes et veut développer des services dédiés, mais elle peine à lancer vraiment le mouvement.

ou des ONG.

Dans sa jeunesse, Hervé Garnier, secrétaire national de la CFDT, était berger. Une expérience qui lui servira peut-être pour la mission qui lui est confiée depuis deux ans : ramener sur le chemin de la syndicalisation des troupes de jeunes, qui font terriblement défaut à la CFDT (comme aux autres syndicats). Seuls 7 % des adhérents ont moins de 30 ans, 13 % moins de 36 ans. L'âge moyen atteint 47 ans. Dans dix ans, deux tiers des responsables seront partis.

Le sujet, qui doit faire l'objet de débat aujourd'hui et demain, est complexe. « La syndicalisation, c'est comme le mariage et les enfants : cela vient avec un emploi stable, or ce dernier arrive de plus en plus tard », rappelle Jean-Louis Malys, membre de la direction confédérale. La montée de l'individualisme et l'image obsolète des syndicats ne favorisent pas l'engagement collectif. Et, quand ils prennent goût au militantisme, beaucoup de jeunes préfèrent rejoindre des associations

Une approche plus offensive
Hervé Garnier cherche à resserrer les liens avec les organisations de jeunes (Confédération étudiante, Unef, Fage, Génération précaire, etc.). L'Union nationale des lycéens (UNL) a été invitée cette année pour la première fois au congrès, où l'Unef est aussi présente. « Il ne faut pas les fagociter, mais réapprendre à comprendre l'engagement de la jeunesse », insiste-t-il. La dynamique est relancée avec la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), traditionnel réservoir de la CFDT. Inès Minin, sa présidente de 2005 à 2009, va rejoindre la confédération.

Reste que ce travail, prolongement des liens noués lors de la crise du CPE de 2006, peine à se traduire en résultats. « Ces dernières années, on a réussi à faire des coups avec les jeunes, mais pas à s'inscrire dans la durée », reconnaît un cadre. L'incapacité à mobiliser les jeunes sur les retraites, malgré de nombreuses tentatives en coulisses, en témoigne.

Le congrès de Tours doit marquer le passage à une approche plus offensive. « Il faut aller chercher les jeunes dès la fin de leurs études pour les aider à entrer dans la vie active. C'est là qu'ils ont le plus besoin de nous et qu'on peut nouer des liens solides », insiste Hervé Garnier. « Il y a un vrai manque à combler et une véritable occasion de séduire les jeunes », confirme Antoine Evennou, président de l'UNL. L'idée est de multiplier les services dédiés, dans le cadre plus global du « syndicalisme de services ». Un vaste chantier, où tout reste à faire. Autre difficulté : « Il faut apprendre à confier aux jeunes des responsabilités plus vite. La nouvelle génération est plus impatiente que la nôtre », explique Hervé Garnier. Tous les congressistes sont d'accord. Sauf s'il s'agit de laisser leur propre place.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À
TOURS.

DEREK PERROTTE

Mouvements sociaux

Mercredi 9 Juin 2010

France

En 2008, les conflits sociaux ont touché des secteurs habituellement peu exposés

Ce n'est pas le record de 2005, année du conflit victorieux sur le CPE, où 3 % des entreprises avaient connu au moins une journée de grève, mais c'est la marque d'un regain de tensions sociales qui n'a fait que s'amplifier en 2009.

En 2008, 2,4 % des entreprises ont fait face à une grève, selon l'étude sur la conflictualité publiée hier par la Dares (ministère du Travail). C'est 0,4 point de plus qu'en 2006 et 2007. Cette évolution n'a rien d'une révolution, mais elle mérite d'être notée parce que la crise financière n'a démarré qu'à l'automne. Il faut donc y lire les prémices de la mobilisation sur l'emploi et les salaires, qui a connu son apogée en 2009. La Dares note que « les mots d'ordre extérieurs à l'entreprise ont pris une place plus importante en 2008 qu'en 2007 : 27 % des entreprises les mentionnent parmi les motifs de grève contre 20 % en 2007 ». 6 % évoquent les retraites, dossier entrouvert à

l'époque déjà par le Premier ministre, François Fillon, précise le ministère du Travail.

L'évolution de la conflictualité en 2008 est en outre intéressante parce qu'elle n'a pas touché les foyers habituels de contestation. Si les plus grandes entreprises ont été comme d'habitude les plus concernées (avec deux sur cinq touchées par un conflit), ni la SNCF, ni la RATP ne se sont beaucoup mobilisées l'année qui a suivi les réformes des régimes spéciaux et du service minimum. D'où une baisse du nombre moyen de journées individuelles de grève de 128 à 107 pour 1.000 salariés dans l'ensemble des entreprises. Mais, hors SNCF et RATP, ce chiffre est passé de 85 à 97 jours.

Conflictualité exceptionnelle

Bien sûr, d'autres secteurs habitués à des tensions sociales ont alimenté ces statistiques : banques et assurances, énergie, notamment. Mais « la

conflictualité [y] est restée stable », si l'on excepte l'automobile. En revanche, la Dares note une « forte représentation des secteurs peu conflictuels de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration au sein des petites entreprises ».

Le « commerce principalement alimentaire », dominé par les hypermarchés, a pour sa part connu une conflictualité exceptionnelle en 2008 : 2,3 % des entreprises ont vécu au moins une grève contre moins de 0,5 % en 2007. Cela a été le résultat d'un appel intersyndical de début de 2008 à une grève sur les salaires, dont le succès a montré qu'il n'était pas impossible de mobiliser même dans un secteur peu syndiqué et marqué par la précarité.

LEÏLA DE COMARMOND

Actualité sociale

Mercredi 9 Juin 2010

Social-Eco

« La fusion ANPE-Assedic est un vaste cafouillage »

Un mouvement de grève a été suivi, hier, par près d'un quart des agents de Pôle emploi. Les grévistes dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et le manque d'effectifs.

Avec 10,1 % de la population active au chômage, selon les derniers chiffres de l'OCDE, « on ne fait plus de la qualité mais de l'abattage », dénonce Sabine Souverville, déléguée CGT Île-de-France chez Pôle emploi. Olivier et Vanessa, conseillers à Paris, confirment : « C'est l'usine, c'est du travail à la chaîne. » épuisés, excédés, les agents de Pôle emploi manifestaient hier, place Stalingrad, contre la dégradation de leurs conditions de travail, depuis la fusion ANPE-Assedic. A l'échelon national, le mouvement de grève a été suivi par 25 % des agents, selon l'intersyndicale CGT, SNU, SUD, FO. Les grévistes réclament plus d'effectifs, plus de moyens, l'arrêt des externalisations, la titularisation de tous les conseillers en CDD.

L'organisation du travail est également dans leur ligne de mire. Catherine, conseillère en Seine-Saint-Denis, dénonce ainsi les problèmes dus au mariage de « deux métiers complètement différents » : la prise en charge de l'orientation et du

placement des demandeurs d'un côté, leur indemnisation de l'autre. « Maintenant, on fait de tout, sans formation supplémentaire », souligne Patrick Cavanna, de la CGT Pôle emploi. Corinne, conseillère ex-ANPE également employée dans le 93, rapporte ainsi qu'elle n'a suivi, en tout et pour tout, que quatre jours de formation sur la gestion des allocations de chômage.

Au-delà des conditions de travail, « nous avons fait la démonstration que la fusion est un vaste cafouillage », estime, de son côté, Christine Brouh, secrétaire générale du SNU Île-de-France (majoritaire). Car la liste des dysfonctionnements à Pôle emploi déjà répertoriés est longue. « Les retards à l'indemnisation se multiplient, le suivi mensuel personnalisé (SMP) se résume en fait fréquemment à des réunions collectives, et les contacts avec les demandeurs d'emploi se passent de plus en plus par téléphone, à raison de dix à vingt minutes par cas », explique Christine Brouh. Pour Patrick Cavanna, de la CGT Pôle

emploi, « le pire, c'est que nous n'arrivons plus à gérer l'adéquation entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi ». « De l'aveu même de la Mairie de Paris, près de 60 % des postes transmis à Pôle emploi en Île-de-France restent vacants ! » dénonce Alain Florin, de la CGT des demandeurs d'emploi.

Autre sujet de mécontentement : le traitement coercitif des chômeurs. Déjà en application, le plan Rebond pousse les demandeurs d'emploi en fin de droits à accepter des formations et des contrats d'accompagnement. En cas de refus, ils risquent le retrait de leur indemnisation. « Les demandeurs d'emploi ont du mal à obtenir un rendez-vous quand ils en ont le besoin. En revanche, ils sont uniquement convoqués pour que l'on puisse contrôler leur situation », explique Sylvie Masson, délégué SUD.

Viviane Clermont et Mehdi Fikri

Mercredi 9 Juin 2010

Une-ECO

Syndicats et TPE : vifs débats à droite

La loi examinée au Sénat.

LE SÉNAT a adopté hier soir le projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Ce texte complète la loi sur la représentativité syndicale d'août 2008, en organisant la mesure de l'audience syndicale dans les entreprises de moins de 11 salariés. « Une mesure urgente et indispensable car les salariés des TPE représentent plus de 20 % des salariés du secteur privé », a justifié Éric Woerth. Ne pas le faire équivaldrait, selon le ministre du Travail, à enlever aux habitants des

petites villes « le droit de voter aux élections nationales ». Et rendrait toute la réforme de la représentativité syndicale « anticonstitutionnelle ». Le projet de loi prévoit notamment la création facultative de commissions paritaires régionales ou nationales, chargées « d'assurer le suivi des accords collectifs et d'apporter une aide en matière de dialogue social aux salariés et aux employeurs ». Ces commissions sont contestées par le Medef et la CGPME, qui y voient des contraintes supplémentaires et la porte ouverte aux syndicats dans les

TPE. Après de vifs débats au sein de la droite, le gouvernement a dû recourir à un scrutin public (vote identique pour tous les membres d'un groupe politique) pour éviter tout risque d'adoption d'un amendement demandant la suppression de ces commissions. Ce qui aurait provoqué un tollé chez les syndicats. L'amendement a ainsi été largement rejeté.

Marc Landré mlandre@lefigaro.fr

Le Monde

Mercredi 9 Juin 2010

Politique

La majorité s'oppose à la représentation syndicale dans les très petites entreprises

Le gouvernement cherche à sauver son texte sur le dialogue social, en débat mardi 8 juin au Sénat, pour préserver la négociation sur les retraites

Il aura suffi d'agiter le spectre des syndicats dans les très petites entreprises (TPE) pour mettre le monde patronal - et ses relais parlementaires - en ébullition. Pourtant, le projet de loi sur la démocratie sociale, examiné mardi 8 juin au Sénat, ne fait que prévoir, comme le Conseil d'Etat en avait rappelé la nécessité, la mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de onze salariés.

La loi du 20 août 2008 a en effet modifié les règles de représentativité des organisations syndicales et suppose que leur audience soit régulièrement mesurée. Dans ce cadre, les salariés des TPE - soit environ 20 % des salariés du privé - devaient aussi pouvoir être consultés. Le projet de loi prévoit à cette fin l'organisation d'un scrutin régional - sur sigle, c'est-à-dire que les salariés voteraient non sur des candidats mais sur des étiquettes syndicales - tous les quatre ans.

De plus, tenant compte de la lettre commune adressée le 20 janvier au premier ministre (par l'Union professionnelle artisanale (UPA), la CFDT, la CGT, la CFTC et la CFE-

CGC), le projet de loi ouvre la possibilité d'instaurer des commissions paritaires territoriales destinées à apporter une aide au dialogue social dans les TPE. C'est cet article qui a mis le feu aux poudres. Le Medef et la CGPME, dont la représentativité dans les TPE n'est pourtant pas établie, se sont livrés dès lors à un intense lobbying auprès des parlementaires pour le faire sauter.

" Poujadisme honteux "

" Nous avons tous reçu une lettre de la CGPME nous demandant de ne pas mettre de contraintes supplémentaires aux entreprises " , reconnaît Patrick Ollier, le président (UMP) de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. La pression patronale a porté ses fruits. Dès mardi 1er juin, le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, faisait savoir que les députés de l'UMP n'accepteraient pas cet article. Le premier ministre, François Fillon, et le ministre du travail, Eric Woerth, tentaient en vain de les infléchir.

Recevant des parlementaires de la majorité, M. Fillon leur a expliqué

que leurs inquiétudes étaient " *disproportionnées* " , que le texte du gouvernement s'inscrivait dans le cadre d'un accord social et que sa remise en question risquait de fragiliser les négociations sur les retraites. Rien n'y a fait. " *Pour nous, c'est un symbole* " , affirme Bernard Deflesselles, vice-président du groupe UMP.

Au Sénat, une vingtaine d'élus UMP, dont Jean-Claude Gaudin, président du comité de la majorité, ont déposé un amendement de suppression de l'article. Le gouvernement n'ignore pas qu'un recul aurait des conséquences dommageables au moment où il engage une rude partie sur les retraites.

Lundi, à l'ouverture du congrès de la CFDT, François Chérèque s'est élevé contre ce " *poujadisme honteux* " . Il s'est indigné que celui-ci trouve " *un relais dévoué chez des parlementaires* " . Entre le " *symbole* " et le dialogue social, la majorité va devoir choisir.

Patrick Roger



Mercredi 9 Juin 2010

Rebonds

Le travail du dimanche, une régression sans précédent

Temps de vie, temps de travail, conflits d'intérêts personnels et collectifs, l'exemple de la loi sur le travail dominical est révélateur. Presque un an après sa mise en application, l'heure est au premier bilan : cette loi marque une régression sans précédent de nos acquis sociaux et les retombées économiques promises par le gouvernement ne sont pas au rendez-vous.

Le principal motif du vote de cette loi était économique. Il s'agissait de permettre ou de faciliter dans certains cas la consommation le dimanche, avec deux conséquences annoncées : l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés ayant accepté de travailler le dimanche et l'augmentation des échanges. Cette loi, qui répondait aux seules exigences du grand capital, n'a pas atteint ces objectifs.

Au-delà de cette considération, cette mesure emblématique de la première partie du quinquennat de Nicolas Sarkozy met aux prises deux conceptions de la société radicalement opposées. La société n'est pas un agrégat de consommateurs. Un individu porte plusieurs casquettes auxquelles sont attachées des fonctions sociales : il peut être à la fois mère ou père de famille, consommateur, membre d'une association, salarié [...]. Sauf nécessité, le dimanche était un jour de repos pour tous, enfants et adultes, permettant à chacun de jouir de sa condition d'homme libre. Le gouvernement avait assuré que le travail dominical serait exercé sur la base du volontariat, mais le salarié n'a d'alternative qu'entre travailler le dimanche et perdre son emploi : il n'a pas de choix. Refuser cette condition revient à refuser de travailler. Il y a

donc discrimination à l'embauche pour ceux qui refusent le travail dominical et obligation de travailler le dimanche pour ceux qui, poussés par la nécessité, sont volontaires malgré eux.

La condition nécessaire à l'instauration d'un vrai volontariat, serait l'augmentation des salaires. Le refus du gouvernement d'augmenter le Smic pousse de nombreux salariés à chercher d'autres sources de revenus, et pour ceux-ci, travailler le dimanche présente de lourdes conséquences. Un an après, cette loi a contribué à marginaliser davantage des populations fragilisées, et les abus ne cessent d'augmenter.

**Par Christian Eckert Député PS de
Meurthe-et-Moselle, maire de
Trieux**

Protection sociale

Mercredi 9 Juin 2010

Social-Eco

« Cotiser plus pour avoir moins »

CGT, CFDT, FO, Solidaires réagissent vivement à l'annonce gouvernementale.

Alors que la réforme gouvernementale « met sur les rails de nouvelles régressions pour tout le monde » (recul de l'âge de départ à la retraite, hausse de la durée de cotisation, baisse des pensions), « là, cerise sur le gâteau, les agents de la fonction publique, pour avoir moins, devraient cotiser plus ! » s'insurge Jean-Marc Canon, de la CGT fonction publique. « Sarkozy, qui s'est fait élire comme étant le champion de la feuille de paie, nous promet une baisse nette de près de 3 points sur la feuille de paie, dont tous les syndicats de la fonction publique ne cessent de dire qu'elle a baissé, pointe le syndicaliste. Cela dans un contexte où on peut présager (...) que le gouvernement va annoncer, dans

les négociations salariales, qu'il n'a rien à mettre sur la table. C'est totalement inacceptable ! »

« Si on augmente la cotisation, que se passe-t-il pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires, qui sont déjà à la diète depuis plusieurs années ? » renchérit Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT, chargé de la protection sociale. « Présenté comme ça, ajoute-t-il, ce n'est pas une bonne chose. Ça veut dire qu'on va baisser le pouvoir d'achat de 3 milliards d'euros, de façon uniforme. » Pour Anne Baltazar, responsable des fonctionnaires FO, pas de doute non plus : « Au final, c'est une baisse du salaire des fonctionnaires qui s'annonce. » FO n'est « pas

complètement fermé » à une hausse des cotisations, mais « ce qui ne va pas, c'est que le gouvernement nous a dit qu'il ne compenserait pas la perte des rémunérations », indique Anne Baltazar. « On veut une compensation générale. » Solidaires, de son côté, avant même l'annonce gouvernementale d'hier, avait estimé qu'« une augmentation du taux de cotisation des retraites des fonctionnaires de 2,8 % se traduirait bien par une baisse du pouvoir d'achat », alors que le document d'orientation du gouvernement sur la réforme des retraites « écartait toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ».

Y. H.

Économie

Papier

L'étai se resserre autour des retraites des fonctionnaires

Le gouvernement annoncera sa réforme le 15 juin. Parmi les mesures qui seront annoncées pourrait figurer une hausse des cotisations des fonctionnaires

C'est ce qui s'appelle un « ballon d'essai », destiné à tester l'opinion concernant une réforme à venir. Hier matin, une dépêche AFP, citant des « sources gouvernementales », affirme que l'exécutif « s'apprête à relever le taux de cotisation des fonctionnaires ». Mais, aussitôt, chez les « sources gouvernementales » concernées, on tempore : « La décision n'est pas actée », déclare le secrétaire d'État à la fonction publique, Georges Tron. « Tant que la concertation n'est pas finie, nous ne pouvons rien confirmer », renchérit le ministère du travail. De fait, alors que la réforme, qui relèvera l'âge légal de départ et allongera la durée de cotisation pour le privé comme pour le public, sera présentée le 15 juin, rien n'est encore officiel. Mais un certain nombre de divergences entre le public et le privé sont dans le collimateur.

La différence du taux de la cotisation vieillesse acquittée par les salariés (7,85 % dans le public, 10,55 % dans le privé) en fait partie. Selon Georges Tron, l'harmonisation des taux du public sur le privé rapporterait 1,7 milliard d'euros à l'État, qui prend en charge les pensions des fonctionnaires d'État, et 1,7 milliard d'euros à la CNRACL, la caisse qui gère les pensions des agents hospitaliers et territoriaux. Reste que, comme le note Jean-Marc Canon à la CGT-fonction publique, « toute hausse des cotisations se solderait par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ». Alors que le gouvernement s'est engagé à «

écarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français », est-ce à dire que la décision serait compensée par des augmentations salariales, sous forme de primes par exemple ? Sans doute pas en totalité, car il s'agit de faire des économies. D'autant que, rappelle Georges Tron, le taux de cotisation employeur (62 % pour la fonction publique d'État, 27 % pour les fonctions hospitalière et territoriale) est également plus lourd que dans le privé (16 %).

Mais, parmi les « cinq ou six » divergences regardées de près, d'autres sont tout aussi menacées. En particulier, la possibilité, pour les fonctionnaires qui ont trois enfants, de partir à la retraite dès quinze ans de service, quel que soit leur âge, est dans l'œil du viseur. Tout comme certaines bonifications de durée d'assurance, accordées automatiquement par exemple aux professeurs de l'enseignement technique.

Plus compliquée, la refonte des « catégories actives », ces métiers « à risque particulier ou fatigue exceptionnelle » (policiers, gardiens de prison, contrôleurs aériens, pompiers...) qui peuvent partir à 55 voire 50 ans, dès quinze ans de service, est aussi à l'étude. Mais elle s'avère délicate, car 900 000 agents sont concernés. De même, certaines majorations familiales sont regardées de près. Ainsi, alors que, dans le privé, un bonus de 10 % est accordé aux pensions des parents de trois

enfants et plus, dans le public, ce bonus se double d'un « surbonus » de 5 % par enfant supplémentaire. De même, la pension minimale (100 % du smic net dans le public sans condition de carrière, 85 % dans le privé, uniquement pour une carrière complète) renforce l'avantage du public.

En revanche, l'analyse de la réversion, certes accordée sans condition d'âge et de ressources dans le public, mais calculée sur seulement 50 % de la pension du conjoint décédé (contre 54 % dans le privé), est plus compliquée. Tout comme celle de la différence, bien connue, de mode de calcul de la retraite (75 % du salaire des six derniers mois dans le public, contre 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années dans le privé). Car les primes, qui représentent 20 % du salaire en moyenne, sont exclues du mode de calcul dans le public. Selon l'Insee, un passage brutal de six mois à 25 années ferait baisser les pensions de 10 à 20 % en moyenne. C'est pourquoi un autre scénario, moins douloureux, circule. Il consisterait à passer de six mois à quelques années.

La différence du taux de la cotisation vieillesse acquittée par les salariés est dans le collimateur.

NATHALIE BIRCHEM



Edition de La Tribune

Mercredi 9 Juin 2010

Politique France

Les fonctionnaires mobilisés contre la hausse de leur cotisation

Annoncée le 15 juin, la réforme des retraites incluerait une hausse de la cotisation des fonctionnaires, qui fait déjà réagir les syndicats

Annoncée mardi par l'AFP, citant une source gouvernementale, la perspective d'une hausse de la cotisation des fonctionnaires, dans le cadre de la future réforme des retraites a fait vivement réagir les syndicats.

Les démentis officiels, émanant du ministère du Travail ou de l'Élysée, n'ont pas suffi à calmer le jeu, alors que les arbitrages se précisent : le ministre du Travail, Éric Woerth, a annoncé aux députés UMP qu'il divulguerait la réforme (sous forme d'avant projet de loi) le 15 juin. Alors que le gouvernement a officiellement renoncé à l'impossible alignement sur le privé de la base de calcul de la pension des fonctionnaires (calculée sur les six derniers mois de salaire, contre les 25 meilleures années dans le privé), techniquement impraticable, il juge nécessaire d'annoncer une mesure choc dite d'équité. Seule alternative suffisamment forte à cet alignement de la base de calcul : la hausse de la cotisation retraite des agents de l'État.

Celle-ci représente aujourd'hui 7,85 % du traitement brut, contre 10,55 % dans le privé. Ce écart est vu comme inéquitable par l'exécutif.

Les syndicats de fonctionnaires font valoir, eux, la faiblesse relative des rémunérations servies par l'État, à compétence et qualification égale, ainsi que la perte de pouvoir d'achat depuis dix ans. Le pouvoir d'achat de l'indice de la fonction publique, qui sert de base aux calculs des traitements, a déjà perdu 9,18 % depuis 2000, selon la CGT. Une augmentation de la cotisation retraite accentuerait bien sûr ces pertes. Car le gouvernement veut tout faire pour éviter de compenser la hausse de ce prélèvement par un relèvement des rémunérations. « La période n'est pas à des augmentations de salaires à une vitesse grand V », a déclaré Éric Woerth, au « Figaro ».

ÉCONOMISER 3 MILLIARDS

De quoi faire sortir les syndicalistes de leurs gonds y compris les responsables de la CFDT, réunis en

congrès à Tours. « Sur le fond, la question de la cotisation, c'est une chose, la question du pouvoir d'achat en est une autre », a déclaré Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT, chargé de la protection sociale. « Si on augmente la cotisation, que se passe-t-il pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires, qui sont déjà à la diète depuis plusieurs années ? » Selon l'AFP, le gouvernement voudrait économiser 3 milliards d'euros, en augmentant cette cotisation, largement fictive, puisque reversée à l'État, qui paie les fonctionnaires, en activité ou à la retraite. « Présenté comme ça, ce n'est pas une bonne annonce : ça veut dire qu'on va baisser le pouvoir d'achat de 3 milliards d'euros de façon uniforme », poursuit Jean-Louis Malys.

FO a confirmé sa journée de mobilisation du 15 juin, sur laquelle le gouvernement s'est en quelque sorte calé pour faire ses annonces. n

Par Ivan Best

Mercredi 9 Juin 2010

Enquête

Retraites : les fonctionnaires devront faire un effort

De plus en plus probable, une hausse des cotisations reste à entériner officiellement. Les syndicats dénoncent une « baisse de salaire déguisée ».

FINANCES PUBLIQUES La stratégie de communication du gouvernement sur la réforme des retraites touche-t-elle à ses limites ? Depuis deux mois, l'exécutif rode ses arguments, fait comprendre vers quoi il penche, explique pourquoi certaines pistes - comme le recul de l'âge légal - sont inéluctables, lâche quelques bribes, mais finit toujours par assurer que rien de précis n'est tranché.

Jusqu'ici, cette façon de faire s'est avérée efficace, donnant peu de prise aux syndicats pour mobiliser. Mais le risque d'alimenter la confusion et le sentiment que tout est écrit d'avance apparaît de plus en plus. *« J'en ai assez de cette réforme au goutte-à-goutte, a tonné hier Jean-Louis Malys, le « M. Retraites » de la CFDT. C'est insupportable et c'est vraiment manquer de respect par rapport au débat qu'on doit avoir. Cette mécanique-là ne me plaît pas. »* À l'origine de cet agacement, une information de l'Agence France-Presse, citant des *« sources gouvernementales »* : le gouvernement relèvera le taux de cotisation retraite salariale des fonctionnaires (7,85 %), pour le caler sur celui des salariés du privé (10,55 %). Une hypothèse que le gouvernement a lui-même rendu très

probable (*nos éditions du 27 mai*) . *« Le montant des retraites dans le public et le privé est comparable. En revanche, leur coût d'acquisition est moins élevé pour les fonctionnaires »* , explique régulièrement Georges Tron, secrétaire d'État à la Fonction publique.

Pour autant, du ministère du Travail à l'Élysée, on répétait hier que rien n'était décidé, Nicolas Sarkozy devant trancher lui-même la semaine prochaine. D'ici là, plusieurs réunions auront lieu entre le chef de l'État, son premier ministre François Fillon, le ministre Éric Woerth, et leurs proches collaborateurs. Et de jurer qu'il n'y avait là aucun « ballon d'essai »...

600 millions de recettes

Si cet alignement devait avoir lieu, ce serait au nom de l'équité public-privé. Mais la mesure serait aussi bénéfique pour les finances publiques (600 millions de recettes par an et par point pour les seuls fonctionnaires d'État) car elle ne serait pas compensée par une meilleure paye des agents. *« La période n'est pas à des augmentations de salaire à une vitesse grand V »* , a prévenu Éric Woerth, avant-hier au « Talk Orange-Le Figaro ». D'où les protestations

syndicales. FO dénonce déjà *« une baisse des salaires déguisée »* . *« On va baisser le pouvoir d'achat, de façon uniforme »* , déplore Jean-Louis Malys (CFDT). Le gouvernement rétorque que, inflation déduite, les fonctionnaires ont vu leurs rémunérations progresser de 3,4 % l'an dernier. Ce calcul inclut la hausse du point d'indice (0,5 %), les effets de l'ancienneté et des promotions, et les revalorisations accordées à certaines catégories d'agents, conformément à la promesse de « rendre » la moitié des économies réalisées en ne remplaçant qu'un départ sur deux en retraite. La CGT, elle, déplore une perte de pouvoir d'achat de 9,18 % depuis 2000, prenant en compte le seul point d'indice, dont la revalorisation s'applique à tous les fonctionnaires. Une querelle vieille comme l'administration.

Seule certitude, une éventuelle hausse du taux de cotisation serait étalée sur plusieurs années. *« Toute la réforme des retraites est basée sur la progressivité. Il est hors de question de faire cela du jour au lendemain »* , assure Georges Tron.

Olivier Auguste



Mercredi 9 Juin 2010

Économie

Retraites : l'exécutif veut taper les fonctionnaires

Réforme . Outre les efforts des agents publics, l'Etat songe à une taxe symbolique sur les très hauts revenus.

C'est désormais officiel, le projet du gouvernement sur les retraites sera rendu public le 15 juin. Et la réforme, selon le dernier ballon d'essai envoyé hier, devrait comporter une mauvaise surprise pour les fonctionnaires. Selon l'AFP, l'exécutif envisage en effet de relever la cotisation vieillesse des agents publics, aujourd'hui fixée à 7,85%, afin de la rapprocher de celle des salariés du privé (10,65%). Une mesure qui devrait rapporter 3 milliards d'euros aux caisses de l'Etat. L'alignement sera-t-il total ? Fera-t-il l'objet d'une compensation salariale ? Mystère. Mais, en cas de non-augmentation parallèle des rémunérations, la mesure reviendrait, selon Force ouvrière, «à une baisse de salaire pour les fonctionnaires» .

C'est une «baisse de pouvoir d'achat de 3 milliards d'euros» , s'insurge la CFDT, pour des agents «qui sont déjà à la diète depuis plusieurs années» . Même réaction pour la

FSU (premier syndicat enseignant), qui dénonce une hausse «inacceptable», et la CGT «un sujet d'affrontement majeur». Si le gouvernement était déçu par les dernières manifs, il a peut-être trouvé là le moyen de remobiliser les troupes pour la prochaine journée d'action du 24 juin.

Autre fuite distillée hier : la contribution spéciale sur les hauts revenus devrait toucher les rémunérations dépassant 11 000 euros par mois. Soit la crème de la crème, puisqu'il s'agit du 1% des contribuables les plus aisés. Ce qui signifie aussi que le rendement de ce nouvel impôt risque d'être assez symbolique. Le fait que cette contribution «temporaire» échappe au mécanisme du bouclier fiscal - qui limite à 50% des revenus le montant des impôts dus - a également été confirmé.

Côté entreprises, l'annualisation du

calcul des allègements de cotisations devrait permettre d'économiser 2 milliards d'euros supplémentaires. Par ailleurs, et afin de favoriser l'emploi des seniors, les employeurs pourraient bénéficier d'allègements de cotisations patronales pour ce type de public, en bénéficiant des fonds dégagés par la fin programmée du dispositif «zéro charges» dans les TPE.

Au rythme des fuites organisées dans la presse depuis quelques semaines, il ne devrait plus rester grand-chose à annoncer officiellement lundi. Seuls manquent encore le niveau de taxation du capital et le nouvel âge légal. Ainsi que le chiffrage global de la réforme, pour savoir si elle permettra de combler réellement les déficits.

Luc Peillon

Europe et international

Mercredi 9 Juin 2010

TEMPS DE TRAVAIL : LA CES CAMPE SUR SES POSITIONS, LE DIALOGUE BLOQUÉ

La Confédération européenne des syndicats (CES) n'en démord pas : la révision de la directive sur le temps de travail doit, selon elle, aboutir à l'élimination de la dérogation à la semaine de 48 heures (l'« opt-out ») et à la prise en compte du temps de garde et des périodes de repos compensatoires prises juste après ces heures de garde, dans le calcul du temps de travail. C'est la position que l'organisation syndicale a défendue en réponse à la consultation lancée par la Commission, clôturée le 7 juin. Et qui fait l'objet d'une résolution adoptée par son comité exécutif lors de sa réunion des 1-2 juin.

Après sept ans de blocage, l'intransigeance de la CES ne laisse guère présager d'issue favorable au dossier. L'organisation syndicale le reconnaît. « La CES n'entamera avec les associations patronales européennes aucun dialogue sur le réexamen ou la révision de la directive sur le temps de travail tant que les positions des partenaires sociaux seront trop éloignées pour qu'un exercice fructueux puisse être envisagé », précise la résolution de son comité exécutif.

SIX PRINCIPES CLÉS

La CES défend six principes clés, « qui sous-tendent une longue histoire d'études et de réglementations sur la santé et la sécurité ». 1. La santé et la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail ne peuvent être subordonnées à des considérations purement économiques ou financières. 2. La

clause de renonciation (opt-out) - en vertu de laquelle les Etats peuvent dépasser la limite de 48 heures si les travailleurs, consultés individuellement, donnent leur accord - est incompatible avec les principes de protection de la santé et de la sécurité ; 3. Les heures de garde prestées sur le lieu de travail sont du temps de garde, et non des heures de repos ; 4. La notion de « repos compensateur équivalent » dans la directive est fondamentale et doit suivre immédiatement les heures de garde, comme en a décidé la Cour de justice ; 5. La moyenne maximale de 48 heures' est déjà un concept très flexible, et une période de référence de 4 mois permet de répondre largement aux besoins modernes des entreprises et des travailleurs ; 6. La limite maximale de 48 heures doit être comprise comme s'appliquant « par travailleur » et non pas « par contrat ».

S'ADAPTER AU 21ÈME SIÈCLE

La CES n'est pas pour autant opposée à une révision de la directive. « La Commission nous a demandé de vérifier si la directive était digne du 21ème siècle. Selon nous, une telle démarche prouve que les règles et principes de base sont plus pertinents que jamais », a défendu John Monks, secrétaire général de la CES. « Mais nous croyons également que la directive devrait être renforcée, en particulier pour donner aux travailleurs les outils nécessaires pour négocier avec leurs employeurs des horaires plus favorables, confrontés comme ils le sont (...) à

plus d'exigences pour concilier travail et obligations et vie familiale. » La CES désire également que la définition du terme « travailleur » soit clarifiée. Elle souhaite aussi que l'amélioration des horaires de travail soit considérée comme un facteur d'amélioration de la productivité. Enfin, elle désire que les États membres appliquent mieux la directive en investissant dans l'inspection du travail et en soutenant les initiatives des partenaires sociaux. Position de la CES : www.europolitique.info > recherche = 273907

Repère

En 2004, la Commission a proposé de modifier la directive sur le temps de travail 2003/88/CE. Elle voulait clarifier les dispositions concernant le temps de garde dans certains secteurs d'activité, prévoir davantage de flexibilité pour le calcul du temps de travail hebdomadaire, et réexaminer la dérogation (opt-out) à la limite des 48heures/semaine. Cinq ans plus tard (avril2009), les négociations entre le PE et les États membres ont achoppé sur l'opt-out (le Parlement n'en voulait plus, le Conseil souhaitait maintenir cette dérogation) et sur le temps de garde que les députés voulaient voir considéré comme du temps de travail. Le 24mars 2010, la Commission a donc relancé la machine avec une nouvelle communication, marquant le début d'une première phase de consultation.

Par Sophie Petitjean